

Arrondissement de  
**Molsheim**

**COMMUNE DE NATZWILLER**

**Conseillers en**  
fonction : 15

**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2019**

Conseillers  
présents : 12  
Exprimés : 15

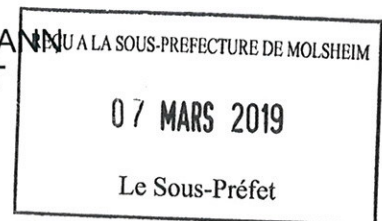
**Sous la présidence de M. André WOOCK, Maire**

Etaient présents : François WOOCK, Pierre DOUNOVETZ, Christian FIRMERY, Jean-Pierre FELDER, Jean Joseph REMY, Jacqueline LAICHINGER, Thierry MOUTARDE, Emmanuel JAMBERT, Christophe HAZEMANN, Murielle LANGNER, Virginie SCHAFFROTH,

Absents :

Cathy VINCENT a donné procuration à Christian FIRMERY  
Fabrice HALTER a donné procuration à Christophe HAZEMANN  
Eric MENAULT a donné procuration à Emmanuel JAMBERT

Secrétaire : Clarisse EPP



**Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François WOOCK, vérifie le compte administratif 2018 pour chaque budget, arrêté comme suit :**

**BUDGET COMMUNAL**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 626 501,38 €  
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 40 316,80 €  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 467 766,93 €  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 90 965,11 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 108 086,14 €**

**BUDGET EAU**

Recettes de fonctionnement : 156 023,01 €  
Recettes d'investissement : 126 250,17 €  
Dépenses de fonctionnement : 68 044,82 €  
Dépenses d'investissement : 21 751,69 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 197 476,67 €**

**Le conseil municipal approuve sans observations, les comptes ainsi présentés et vérifiés dans tous leurs détails.**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET COMMUNAL**

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 35 522,52 €  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 174 319,18 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 15 125,79 €  
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 15 584,73 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 30 000,00 €  
En recettes pour un montant de : 12 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 68 648,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 50 648,31 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 108 086,14 €

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 EAU**

CONSEIL D ADMINISTRATION vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 96 750,17 €  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 96 132,46 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 7 748,31 €  
Un résultat d'exécution (Déficit- 002) de la section de fonctionnement de : 8 154,27 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 7 000,00 €  
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

87 978,19 €

### **Objet : Plan de coupe 2019**

Le Conseil Municipal approuve :

Le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public pour information) concernant la FORET COMMUNALE – NATZWILLER pour l'exercice 2019.

Approuve l'état prévisionnel des coupes, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 90 000 € pour un volume de 2080 m<sup>3</sup>

Délègue le Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans les limites des moyens ouverts par le conseil municipal.

Vote les crédits correspondants à ces programmes pour :

- les travaux d'exploitation état de prévision des coupes 69 826 € H.T.
  - les prestations travaux patrimoniaux- assistance 16 850.56 € H.T.
- soit au total 86 676.56 € H.T.

### **Objet : Cotisation d'assurance accident agricole**

Le Conseil Municipal décide

Que la cotisation foncière afférente à l'exercice 2019 sera couverte en totalité, soit 3416 € par affectation au produit de la location du droit de chasse.

### **Objet : Mise en location abri de chasse**

Le conseil municipal,

Vu la demande présentée par Monsieur SCHWEBEL domicilié au 26, rue de la Source 67280 OBERHASLACH tendant à obtenir la mise à disposition d'un abri de chasse ;

Attendu que la commune n'a pas l'utilité de cet abri et en commun accord avec Monsieur ALLENBACH Stéphane, il y a lieu, de le concéder en location à l'actuel locataire du lot de chasse n°1 à savoir Monsieur Jean-Louis SCHWEBEL.

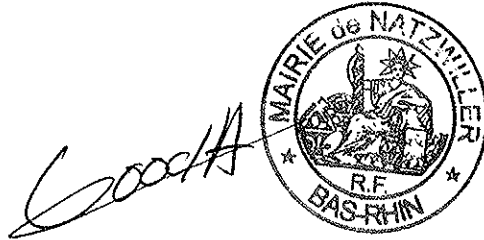
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité des voix

SE PRONONCE pour la conclusion, au profit de Monsieur SCHWEBEL, d'un bail de location d'un abri de chasse situé sur la parcelle 20 du plan forestier des limites de chasses à NATZWILLER, pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;

- FIXE le prix de la location à 500 euros par an et révisable à l'expiration de chaque période triennale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail.

Lu et approuvé par tous les membres présents,  
Natzwiller, le 1<sup>er</sup> mars 2019  
André WOOCK,  
Maire de Natzwiller



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE MOLSHEIM  
07 MARS 2019  
Le Sous-Préfet